



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le 14 Septembre 2022

Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal

62180 RANG-DU-FLIERS

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à une réunion ordinaire du conseil municipal le **Mardi 20 septembre 2022, à 19 heures 00**, en son lieu ordinaire place de la paix.

ORDRE DU JOUR

- Détermination du quorum – appel nominal
- Ouverture de la séance
- Désignation du secrétaire de séance
- Porter à connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal au Maire par délibération en date du 24 Mai 2020.
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2022

Ordre du jour du 20 Septembre 2022

Administration générale :

1. Débat sur la Prestation Sociale Complémentaire
2. Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation
3. Modification du tableau des effectifs
4. Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais pour la médecine du travail
5. Mise en place d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais pour une mission de « Paie à façon » à compter du 1^{er} janvier 2023
6. Mise en place d'une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais pour la Médiation Préalable Obligatoire
7. Protocole contre les agressions physiques ou verbales à annexer au règlement intérieur du personnel communal
8. Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

Finances :

9. Apurement du compte 1069 dans le cadre du passage à la M57
10. Décision Modificative n°2
11. Avenant n°2 au marché d'exploitation n°40D5004 des installations thermiques et techniques des bâtiments communaux

Urbanisme :

12. Avis du conseil municipal sur le dossier d'enregistrement soumis à consultation du public par la société INTECH MEDICAL

Questions diverses

Clôture de la séance


Le Maire,
Claude COIN

Nota : Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé qu'un conseiller municipal, empêché d'assister à une séance, peut donner, à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom.

Mairie de Rang-du-Fliers

158 rue de l'Eglise – 62180 Rang-du-Fliers

☎ 03.21.84.23.65 – 📠 03.21.84.58.26 – www.villerrangdufliers.fr